

# DEVOIR N°3, NOVEMBRE 2008

Lycée Antoine Bourdelle

## GRC

-----  
Durée 1 Heure

---

*Matériel autorisé : calculatrice de poche à fonctionnement autonome et sans imprimante, de dimension maximale à la base de 15 X 21 cm (circulaire n°86-228, du 28 juillet 1986) à l'exclusion de tout autre document.*

### **THEME : 422-2 LA CLIENTELE DE L'UNITE COMMERCIALE**

#### **Question 1 :**

Décrivez les principales méthodes d'évaluation de la zone de chalandise et précisez les principaux facteurs qui influencent la fréquentation d'un point de vente.

#### **Question 2**

L'enseigne du supermarché de Soizic Kacem envisage de créer un nouveau concept de distribution : un supermarché spécialisé dans les produits ethniques. La cible est constituée des populations d'origine étrangère et de tout client désirant découvrir de nouvelles saveurs, de nouveaux produits. Le futur point de vente, implanté à Villeneuve la Garenne, proposerait un large choix de produits ethniques et les Produits de Grande Consommation (PGC) les plus courants.

Cette surface de vente de 1250 m<sup>2</sup>, appelée ETHNIC MARKET, serait composée de deux rayons : Alimentation (dans un premier temps) et Equipement de la maison (art de la table, décoration) dans un deuxième temps.

Soizic Kassem vous confie un dossier relatif au projet ETHNIC MARKET :

- **Question 2-1** Relever les points forts et les points faibles de la situation géographique du futur magasin
- **Question 2- 2** Déterminer en euros le MPT (marché potentiel théorique), l'évasion, le MPR (marché potentiel réel) et le chiffre d'affaires prévisionnel du futur point de vente dans l'hypothèse du développement rayon alimentaire (dans un premier temps)
- **Question 2-3** Comment satisfaire et fidéliser la clientèle du supermarché de Soizic Kacem

#### **Question 3 :**

A partir de votre expérience et de vos connaissances, précisez les démarches d'ouverture d'un nouveau point de vente (en fonction de la législation en vigueur en France, le jour de votre examen d'ACRC)

### **ANNEXE 1 : DESCRIPTION DE LA ZONE DE CHALANDISE**

Ethnic Market est implanté dans le quartier de la Caravelle, un quartier composé essentiellement de logements HLM et dont la population est majoritairement d'origine étrangère (surtout d'Afrique du Nord.).

Une enquête réalisée par Soizic Kassem montre que :

- la zone de chalandise de Ethnic Market est située dans la banlieue Nord-Ouest de Paris sur la commune de Villeneuve-la-Garenne et de celle de l'île Saint Denis (dans la boucle Nord de Gennevilliers, entourée au Nord, à l'Ouest et à l'Est par la Seine) ;



- cette zone est fortement influencée par les bassins commerciaux de Saint-Denis et Gennevilliers, et dans une moindre mesure par les zones commerciales d'Epina y et Villetaneuse. Elle concerne 29118 personnes, 22 308 à Villeneuve la Garenne et 6810 à Lille Saint Denis ;  
 - elle est facilement accessible par la route, le bus, le train et bientôt le tramway ; elle est bordée au Nord et à l'Est par la Seine et au Sud et à l'ouest par l'autoroute A86 ; la zone de chalandise du supermarché Ethnic Market, est divisée en trois sous zones :

**ZONE 1** Quartier de la Caravelle et proximités immédiates :

La clientèle peut rapidement y accéder en 5 minutes.

**ZONE 2** Centre ville et quartiers avoisinants :

Les habitants de cette zone où de multiples commerces de proximité sont implantés peuvent accéder facilement au point de vente en 10 minutes

**ZONE 3** Ile Saint Denis

Les habitants se concentrent essentiellement sur les quartiers du centre de l'Ile Saint Denis, ils doivent traverser la Seine pour accéder au point de vente dans un délai d'une quinzaine de minutes.

## ANNEXE 2 : DONNEES CHIFFREES SUR LA ZONE DE CHALANDISE

La zone de chalandise de Villeneuve la Garenne connaît une évasion importante vers les villes voisines de Gennevilliers, Saint Denis, Epina y et Villetaneuse. Cette évasion s'explique par le fait que les Villenogarennois ne trouvent pas sur place les produits adaptés à leurs attentes. Soizic Cassem pense que Ethnic Market permettra de combattre en partie ce phénomène en proposant une offre de produits plus large et adaptée aux attentes de la population.

Le revenu net moyen par ménage sur la zone de chalandise est de 11 600 €

Les dépenses commercialisables des ménages et IDC (évaluation selon le Cecod et la presse spécialisée) :

Postes de Consommation en € par an	Coefficient budgétaire (moyenne France)	IDC Zone 1	IDC Zone 2	IDC Zone 3
Alimentaire	40%	103	103	103
		<b>ZONE 1</b>	<b>ZONE 2</b>	<b>ZONE 3</b>
Ménages concernés (total 10 700)		4 300	3 800	2 600
<i>Estimation de l'évasion Hors Zone</i>		50%	50%	60%
<b>Estimation du taux d'emprise d'Ethnic Market sur la zone de chalandise</b>		<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>5%</b>
<i>Estimation du taux d'emprise de la concurrence</i>		<i>inconnue</i>	<i>inconnue</i>	<i>Inconnue</i>
<b>Reprise sur évasion Hors Zone</b>		<b>10%</b>	<b>5%</b>	<b>2,5%</b>

